CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

48e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26–30 janvier 2015

**SC48-20 Rev.1**

**Scénarios budgétaires pour 2016-2018 et projet de résolution sur les questions financières et budgétaires pour 2016-2018**

**Action requise:** Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport et à confirmer les scénarios de budgets combinés (administratifs et non administratifs) qu’il souhaiterait voir présentés aux Parties à la 12e Session de la Conférence des Parties contractantes. De plus amples précisions sur les hypothèses fondamentales et les priorités énoncées dans les scénarios budgétaires pourront être données à la 48e Réunion du Comité permanent.

**Scénarios budgétaires pour la période triennale 2016-2018**

1. En 2011, le Secrétariat Ramsar a demandé au Comité permanent et à la Conférence des Parties contractantes (COP) d’approuver à la fois une proposition de budget administratif (provisionné) et une proposition de budget non administratif (non provisionné) pour la période 2013-2015, conformément aux décisions et modèles de présentation approuvés à la 42e Réunion du Comité permanent (SC42). Ces deux budgets réunis permettent au Secrétariat de mettre en œuvre plus efficacement le Plan stratégique 2009-2015 et les résolutions de la COP. Le Secrétariat, le Sous-groupe sur les finances et le Comité permanent étaient fermement convaincus que l’approbation par la COP d’un budget administratif provisionné et d’un budget non administratif non provisionné pour la période triennale 2013-2015 appuierait favorablement l’ensemble des efforts déployés pour obtenir des fonds en faveur de la Convention de Ramsar et de sa précieuse contribution à la résolution des questions liées à l’eau et aux zones humides. Il est proposé d’adopter une approche identique pour la période triennale 2016-2018.

**Scénarios de budget administratif (Annexe 1)**

1. Pour la période 2016-2018, trois scénarios de budget administratif sont proposés en Annexe 1:
	1. hausse de 0%, aucun changement par rapport au budget de la période triennale 2013-2015;
	2. hausse de 2% (102 000 CHF) pour trois activités supplémentaires:
		1. Missions consultatives Ramsar[[1]](#footnote-1);
		2. hausses de salaires fondées sur le mérite[[2]](#footnote-2);
		3. formation du personnel[[3]](#footnote-3).
	3. hausse de 4% (204 000 CHF) pour trois activités différentes supplémentaires (compte tenu du volume de fonds nécessaires pour recruter un Responsable régional, les priorités sont changées par rapport au scénario de 2%):
		1. recrutement d’un Responsable régional (Amériques)[[4]](#footnote-4);
		2. Missions consultatives Ramsar;
		3. hausses de salaires fondées sur le mérite.
2. Les trois scénarios relatifs au budget administratif figurant en Annexe 1 au présent document partent des hypothèses fondamentales suivantes (remarque: le budget est présenté en détail pour que les Parties sachent précisément à quoi serviront leurs contributions) :
	1. l’intégralité des contributions (en francs suisses) des Parties contractantes est perçue, sur la base du barème des contributions des Nations Unies, y compris un versement volontaire de 22% des États-Unis d’Amérique;
	2. maintien de tous les postes actuels financés par le budget administratif (Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, 4 Conseillers régionaux principaux, 1 Responsable régional (Océanie - détaché), 1 Responsable régional subalterne (Afrique), 4 stagiaires au sein des équipes régionales, 1 Responsable des partenariats/de la collecte de fonds, 1 Responsable de l’appui au GEST, 1 Responsable financier, 1 Responsable de la documentation, 1 Responsable de la communication/CESP, 1 Chargé de communication, 3 Assistants administratifs et 1 Responsable informatique;
	3. l’effectif reste identique en 2015, et le même budget est alloué pour l’ensemble des frais de personnel, comme prévu à la COP11 ;
	4. s’agissant des différents postes, il pourra se révéler difficile de tous les maintenir en cas d’augmentation du coût de la vie/d’inflation liée au salaire réel supérieures aux montants prévus selon les différents scénarios;
	5. pour cette période triennale comme pour la précédente, un montant annuel de 120 000 CHF a été prévu au budget au titre de fonds de démarrage pour des Initiatives régionales. Actuellement, aucune nouvelle Initiative régionale n’est en attente d’un financement à partir du budget administratif 2016-2018, mais de nouvelles initiatives devraient voir le jour à en juger par l’intérêt manifesté par les Parties, raison pour laquelle le même budget est maintenu;
	6. le budget administratif ne prévoit aucun financement pour les réunions de la Conférence des Parties ou les réunions régionales précédant la COP, comme en 2013-2015.
3. Le **« scénario 0% » (A)** part du principe que ni les contributions des Parties au budget administratif ni les salaires et traitements n’augmenteront sur les trois prochaines années.
4. Le **« scénario 2% » (B)** part du principe que les contributions des Parties au budget administratif augmenteront de 2% pour soutenir les trois activités mentionnées sous le point 2.b.
5. Le **« scénario 4% » (C)** part du principe que les contributions des Parties au budget administratif augmenteront de 4% pour soutenir les trois activités mentionnées sous le point 2.c.
6. Dans les trois propositions de scénarios budgétaires:
	1. les frais de personnel ont fait l’objet d’une nouvelle budgétisation et sont présentés en se fondant sur les chiffres de 2015. Les coûts salariaux sont foncièrement identiques, mais leur répartition selon les centres de coûts est différente afin de tenir compte d’écarts liés à l’arrivée et au départ de collaborateurs;

* 1. le montant total des salaires et traitements représente 67% du total du budget administratif (comme indiqué au bas de chaque colonne des différents scénarios);
	2. un nouveau poste budgétaire concernant les traductions pour le Comité permanent a été prévu; d’un montant annuel de 60 000 CHF, il porte sur la traduction en français et en espagnol des documents du Comité permanent, conformément à la Décision SC47-07 « Concernant l’utilisation des langues des Nations Unies selon la Résolution XI.1 »;
	3. un montant annuel de 12 000 CHF supplémentaires est réaffecté à la communication, la traduction, la production de publications et l’établissement de rapports pour répondre à un appel en faveur d’une plus grande visibilité et à la nécessité de transmettre des messages essentiels par le biais de médias traditionnels et nouveaux. L’objectif est également d’appuyer les efforts des Parties et de combler leurs besoins en supports en plusieurs langues (documents virtuels, imprimés, films, vidéos, photos, enregistrements), lesquels présentent un très grand intérêt pour les publics cibles; cette démarche va dans le sens d’un accroissement du nombre de partisans de la Convention et d’une plus grande mobilisation en faveur des zones humides.
1. Ces modifications ont été possibles grâce à l’achèvement de la mise au point du Service d’information sur les Sites Ramsar et à la refonte partielle du site Web de la Convention.
2. Dans le cadre du scénario 2% (B), le budget augmenterait au total de 102 000 CHF sur la période triennale avec, selon les priorités proposées, 50 000 CHF supplémentaires affectés aux Missions consultatives Ramsar[[5]](#footnote-5), 30 000 CHF supplémentaires alloués à des hausses de salaires fondées sur le mérite[[6]](#footnote-6) (sur le modèle de la politique récemment adoptée par l’UICN) visant à accorder une augmentation de 3 à 6% aux collaborateurs les plus performants (les salaires n’ayant pas été augmentés depuis 2011), et 22 000 CHF consacrés à la formation du personnel[[7]](#footnote-7). De plus amples informations sur ces postes figurent dans les notes de bas de page ci-dessous.
3. Dans le cadre du scénario 4% (C), le budget augmenterait au total de 204 000 CHF sur la période triennale avec, selon les priorités proposées, 123 000 CHF consacrés au recrutement d’un Responsable régional pour la région Amériques[[8]](#footnote-8), 50 000 CHF supplémentaires affectés aux Missions consultatives Ramsar, et 30 000 CHF supplémentaires alloués à des hausses de salaires fondées sur le mérite[[9]](#footnote-9) (sur le modèle de la politique récemment adoptée par l’UICN) visant à accorder une augmentation de 3 à 6% aux collaborateurs les plus performants (les salaires n’ayant pas été augmentés depuis 2011). Aucun appui à la formation du personnel ne serait possible au titre de ce scénario en raison du financement disponible limité.

**Scénarios de budget non administratif non provisionné (annexe 2)**

1. L’objectif est de faire en sorte que le Plan stratégique 2016-2021 et les futurs budgets administratif et non administratif (non provisionné) se fondent sur les mêmes stratégies, priorités et programmes clairement définis.
2. Les postes de dépenses indiqués dans le budget non administratif non provisionné correspondent à ceux qui ne sont pas financés par des fonds relevant du budget administratif mais qui sont considérés soit indispensables à la réalisation du Plan stratégique, soit fortement recommandés au titre de récentes résolutions de la COP et décisions du Comité permanent.
3. Un renforcement des effectifs du Secrétariat a été prévu dans les trois versions du budget non administratif non provisionné.
4. On prévoit qu’une grande partie des revenus constituant le budget non administratif proviendra des Parties contractantes, bien qu’on présume également que des Parties non contractantes verseront de nouvelles contributions, notamment le secteur privé.
5. En sus du budget non administratif non provisionné, des efforts continueront d’être déployés pour obtenir des financements volontaires en faveur d’activités liées au programme sortant du champ d’application du budget non administratif stricto sensu.

**Conclusion générale**

1. Le budget administratif actuel de la Convention tient très peu compte de l’évolution personnelle et technologique. Aucun budget n’est prévu pour la formation et le développement professionnel du personnel du Secrétariat (sauf dans le scénario 2% (B)), et la somme est considérée peu élevée comparé à d’autres organisations qui consacrent généralement 1,5% de leurs dépenses de personnel annuelles à ce poste. Toutefois l’UICN n’a décidé que très récemment d’investir dans la formation et nous suivrons de près cette question dans les trois prochaines années.
2. Le développement des immobilisations dans le domaine technique ne bénéficie encore que d’une très faible dotation. Or, les bases de données nécessitent des investissements substantiels et réguliers. Les plateformes et outils principaux de communication doivent être actualisés ou remplacés tous les trois à cinq ans. Le Secrétariat en tant que source d’information doit être pourvu de technologies de gestion documentaire de pointe pour soutenir efficacement ses activités. Enfin, fournir un accès à différentes formes de données sur les zones humides est essentiel dans le cadre de la mission de la Convention. Si l’accord conclu entre Ramsar et l’UICN prévoit un dispositif en ce qui concerne la maintenance informatique, les besoins internes et externes des deux organisations en termes de communication et de documentation, ainsi que leurs priorités, sont quelque peu différents. Le recrutement d’un Responsable informatique n’écarte en rien la nécessité de réfléchir à un investissement plus conséquent dans la technique d’ici à la COP13 ou auparavant. Les propositions de budget pour la période 2016-2018 ne mettent pas l’accent sur le personnel de technologies de l’information et l’investissement technologique mais sur l’appui à la mise en œuvre d’activités locales, nationales et régionales sur le terrain.

**Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires**

1. La proposition de Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires à soumettre à la COP12 figure ci-dessous; elle comprend les principaux points à débattre suivants :
	1. contribution volontaire supplémentaire de l’Afrique, convenue à la COP10 – alinéa 15;
	2. appel à des contributions volontaires en faveur du budget non administratif, Fonds de petites subventions et initiatives « signature » et d’ordre plus général – alinéas 18 et 19;
	3. avenir du Fonds de petites subventions – alinéa 20.

**Projet de résolution 12.xx**

**Questions financières et budgétaires**

1. RAPPELANT les dispositions budgétaires établies par l’article 6, alinéas 5 et 6, de la Convention sur les zones humides;
2. RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que la majorité des Parties contractantes ont versé promptement leurs contributions au budget administratif de la Convention, mais CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que plusieurs Parties ont encore d’importants arriérés de contributions (COP12 DOC.xx);
3. NOTANT AVEC GRATITUDE les contributions financières supplémentaires versées volontairement par nombre de Parties par le truchement de leur Autorité administrative Ramsar et d’autres agences, y compris plusieurs organismes d’aide au développement, ainsi que les contributions d’organisations non gouvernementales et du secteur privé destinées aux activités du Secrétariat, mais CONSTATANT AVEC INQUIÉTUDE la diminution continue de ces contributions volontaires;
4. RECONNAISSANT ÉGALEMENT AVEC GRATITUDE l’efficacité des services financiers et administratifs fournis au Secrétariat Ramsar par l’UICN, conformément à l’Accord de services conclu entre la Convention de Ramsar et l’UICN et révisé en 2009;
5. NOTANT que les Parties contractantes ont été tenues informées de la situation financière du Secrétariat de la Convention dans les rapports financiers annuels vérifiés pour les exercices 2011 à 2014 et les procès-verbaux des réunions du Comité permanent de 2012, 2013 et 2014;
6. CONSCIENTE de la nécessité de poursuivre le renforcement des partenariats financiers avec les organisations internationales et autres organismes concernés et de réfléchir à de nouvelles possibilités de financement par le biais de leurs mécanismes financiers;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

1. CONSTATE AVEC SATISFACTION que depuis la 11e Session de la Conférence des Parties contractantes, en 2012, le Secrétariat a administré les fonds de la Convention avec prudence, efficacité et transparence;
2. EXPRIME SA RECONNAISSANCE aux Parties contractantes qui ont siégé au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent durant la dernière période triennale et, en particulier, au Canada, qui en a assuré la présidence;
3. DÉCIDE que le mandat relatif à l’administration financière de la Convention, énoncé à l’Annexe 3 à la Résolution 5.2 (1993), s’appliquera intégralement pour la période triennale 2016-2018;
4. DÉCIDE EN OUTRE que le Sous-groupe sur les finances, tel qu’établi par la Résolution VI.17, continuera à fonctionner sous les auspices du Comité permanent, en assumant les rôles et responsabilités énoncés dans ladite résolution;
5. NOTE que le budget 2016-2018 comprend un élément administratif financé par les contributions des Parties contractantes, en partant du principe que le fonctionnement du Secrétariat ne connaîtra pas de changement fondamental sur la période 2016-2018, et un élément non administratif non financé, qui dépendra des contributions volontaires, et APPROUVE le budget combiné pour la période 2016-2018 tel qu’il figure aux Annexes 1 et 2, pour permettre l’application du Plan stratégique de la Convention;

1. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à revoir les affectations budgétaires administratives d’un poste budgétaire à l’autre en fonction des fluctuations importantes, à la hausse ou à la baisse, durant la période concernée, des coûts, du taux d’inflation, des revenus d’intérêts ou d’impôts prévus au budget sans augmenter les contributions des Parties ou les charges payées à l’UICN au-dessus du maximum de 13% prévu au budget;
2. AUTORISE le Comité permanent, après consultation de son Sous-groupe sur les finances, à réviser les priorités et affectations budgétaires non administratives en fonction des contributions volontaires en faveur de ces activités que les Parties et le Secrétariat auront réussi à obtenir;
3. DÉCIDE que la contribution de chaque Partie contractante au budget administratif devra être conforme au barème des quotes-parts applicable aux contributions versées par les États Membres au budget des Nations Unies, tel qu’approuvé par l’Assemblée générale des Nations Unies, sauf pour les Parties contractantes dont les contributions annuelles au budget de la Convention de Ramsar seraient inférieures à 1000 CHF une fois appliqué le barème des Nations Unies, auquel cas leur contribution annuelle sera de ce même montant;
4. CONSTATE AVEC GRATITUDE qu’à la 10e Session de la Conférence des Parties contractantes, les Parties contractantes d’Afrique dont la contribution était inférieure à 2000 CHF ont accepté de porter leur versement à ce niveau; la différence entre ces deux montants prendra la forme d’une contribution volontaire qui sera spécifiquement consacrée aux initiatives régionales africaines;
5. PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes de s’acquitter promptement de leur contribution avant le 1er janvier de chaque année, ou dès que le cycle budgétaire des pays concernés le permettra;
6. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d’efforts pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties contractantes, et CONVIENT que le Comité permanent devrait continuer d’examiner les différentes solutions possibles en ce qui concerne les Parties qui accusent un retard systématique dans le paiement de leurs contributions à la Convention;
7. PREND NOTE AVEC PRÉOCCUPATION de la diminution continue des contributions volontaires des Parties contractantes et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, entre autres, à inverser cette tendance afin de financer l’important élément non administratif du budget combiné 2016-2018 qui comprend, notamment, les travaux des équipes régionales, les Missions consultatives Ramsar, l’appui à la création d’un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides, l’adoption de la traduction en arabe, les Initiatives régionales, les travaux du Groupe d’évaluation scientifique et technique, l’Observation de la terre, le Réseau culturel Ramsar, le Fonds Ramsar de petites subventions et les dépenses liées à la COP13;
8. DEMANDE au Secrétariat de poursuivre l’élaboration de nouvelles approches et de nouveaux outils, y compris des initiatives « signature », pour obtenir un appui financier volontaire en faveur de projets prioritaires;
9. RÉAFFIRME sa conviction que les programmes de subvention de la Convention, notamment le Fonds de petites subventions, sont très importants pour la mise en œuvre de la Convention et PRIE les Parties et autres de trouver 700 000 CHF par an pour garantir le fonctionnement efficace de ces programmes, tout en DEMANDANT au Comité permanent d’examiner le fonctionnement de ces programmes durant la période triennale et de décider de manière définitive de la poursuite ou de la cessation du Fonds de petites subventions pour examen à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes;
10. AFFIRME que le taux d’augmentation du budget de la Convention de Ramsar pour la période triennale 2016-2018 ne saurait créer de précédent pour le budget des années suivantes ou celui de toute autre convention internationale.

**Annexe 1**

**Propositions de scénarios budgétaires pour la période 2016-2018**

**Scénario A, hausse de 0%**



Note : Total des coûts salariaux : l’addition manuelle des chiffres donne 3430 CHF, et non 3429 comme dans le tableau, le chiffre étant arrondi.

**Scénario B, hausse de 2%**



**Scénario C, hausse de 4%**

****

**Annexe 2**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BUDGET NON ADMINISTRATIF 2016-2018** | Poste du budget non administratif | Financement nécessaire sur trois ans (en CHF) |
| 1. Coûts liés au recrutement de trois Responsables régionaux chargés de mieux soutenir les Parties au sein des quatre équipes régionales et de répondre au nombre croissant de demandes d’avis et d’aide concernant les mises à jour relatives aux sites et le SISR, les rapports liés à l’Art 3.2, les Initiatives régionales, la supervision de projet, la mobilisation de ressources, l’élaboration d’ODD, etc. | A | 900 000 |
| 2. Missions consultatives Ramsar à destination des Parties ayant demandé une assistance | B | 500 000 |
| 3. Appui en faveur du Partenariat mondial pour la restauration des zones humides et déblocage de fonds en faveur de projets précis conformément au PS4, objectifs, partenaires et appui des donateurs | C | 10 000 000 |
| 4. Appui à l’utilisation de la langue arabe dans tout ce qui a trait au site web, au SISR, aux médias et aux publications et soutien en faveur des Parties arabophones | D | 1 200 000 |
| 5. Établissement de contacts et gestion d’un réseau virtuel pour les spécialistes des zones humides, en lien avec le portail en ligne sur le développement des capacités au titre d’Initiatives régionales, dans le but de produire les supports voulus, de développer les capacités, d’échanger des données d’expérience et de faciliter l’échange d’information entre pays et populations | E | 150 000 |
| 6. Appui en faveur du nouveau Programme de travail 2016-2018 du GEST à l’aide de mesures visant à examiner les procédés et produits du GEST, à se conformer à la nouvelle stratégie et à fournir des avis techniques sur mesure en réponse à des besoins précis | F | 150 000 |
| 7. Appui aux Réseaux d’initiatives régionales et Centres régionaux ; Financement pour les activités prioritaires | H | 900 000 |
| 8. Approfondissement des connaissances, des techniques d’observation de la terre et de la participation du public en soutenant GlobWetlands, la NASA, la JAXA et les activités de l’ESA | G | 350 000 |
| 9. Appui en faveur du nouveau programme de travail sur les zones humides, la culture et les moyens d’existence et cofinancement avec MAVA | I | 400 000 |
| 10. Ressources de 0,7 million de CHF par an en faveur du Fonds de petites subventions aux fins de la protection et l’utilisation rationnelle des zones humides | J | 2 000 000 |
| **DÉPENSES LIÉES À LA COP 13** |  |  |
| 12. Frais liés à l’ensemble des réunions régionales précédant la COP pour soutenir les délégués et prise en charge des dépenses liées aux réunions préparatoires en vue de la COP13 | L | 650 000 |
| 13. Ressources pour parrainer et amener les délégués admissibles à la COP13 de 2018 | M | 1 200 000 |
|  |  |  |
|  | CHF | 18 700 000 |

1. Missions consultatives Ramsar à l’intention de Parties dans l’incapacité d’autofinancer leurs missions, sachant que la valeur de ces missions est de plus en plus reconnue dans le monde, quelles que soient les régions, et que les besoins en la matière sont de plus en plus importants. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les rémunérations de l’ensemble du personnel n’ont pas augmenté depuis 2011 et des incitations sont nécessaires pour retenir les employés et récompenser les meilleurs d’entre eux; cette somme permettrait d’octroyer une prime au mérite à cinq ou six collaborateurs. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’UICN commence à prévoir un budget de formation à l’intention de ses collaborateurs et on estime que le personnel Ramsar devrait également se voir proposer des possibilités de développement professionnel. Cette première ligne budgétaire permettrait d’évaluer la demande de la part de l’ensemble du personnel ; force est cependant d’admettre que ce montant est peu élevé sachant que des employeurs responsables consacrent de 1 à 1,5% de leurs dépenses de personnel à la formation et au développement professionnel. [↑](#footnote-ref-3)
4. Cette proposition, dans le cadre d’une hausse du budget de 4%, concernerait la création d’un poste de Responsable régional (Amériques), lequel viendrait s’ajouter aux postes de Responsables régionaux pour l’Afrique et l’Océanie dont il a précédemment été convenu. La décision d’apporter un soutien aux Amériques répond à un appel de cette région, aux besoins croissants d’aide et d’avis manifestés par les Parties, au nombre de tâches de plus en plus important liées aux Sites Ramsar et à d’autres zones humides ainsi qu’aux besoins relatifs au nouveau Plan stratégique. Ce poste permettra, entre autres, d’offrir un soutien technique aux Parties en ce qui concerne l’utilisation et la mise à jour du nouveau SISR et l’examen, les recherches et la résolution des dossiers liés à l’article 3.2, ainsi qu’une aide pour concrétiser les initiatives régionales et obtenir des financements en faveur d’initiatives régionales et nationales*.* [↑](#footnote-ref-4)
5. Missions consultatives Ramsar à l’intention de Parties dans l’incapacité d’autofinancer leurs missions, sachant que la valeur de ces missions est de plus en plus reconnue dans le monde, quelles que soient les régions, et que les besoins en la matière sont de plus en plus importants. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les rémunérations de l’ensemble du personnel n’ont pas augmenté depuis 2011 et des incitations sont nécessaires pour retenir les employés et récompenser les meilleurs d’entre eux; cette somme permettrait d’octroyer une prime au mérite à cinq ou six collaborateurs. [↑](#footnote-ref-6)
7. L’UICN commence à prévoir un budget de formation à l’intention de ses collaborateurs et on estime que le personnel Ramsar devrait également se voir proposer des possibilités de développement professionnel. Cette première ligne budgétaire permettrait d’évaluer la demande de la part de l’ensemble du personnel ; force est cependant d’admettre que ce montant est peu élevé sachant que des employeurs responsables consacrent de 1 à 1,5% de leurs dépenses de personnel à la formation et au développement professionnel. [↑](#footnote-ref-7)
8. Cette proposition, dans le cadre d’une hausse du budget de 4%, concernerait la création d’un poste de Responsable régional (Amériques), lequel viendrait s’ajouter aux postes de Responsables régionaux pour l’Afrique et l’Océanie dont il a précédemment été convenu. La décision d’apporter un soutien aux Amériques répond à un appel de cette région, aux besoins croissants d’aide et d’avis manifestés par les Parties, au nombre de tâches de plus en plus important liées aux Sites Ramsar et à d’autres zones humides ainsi qu’aux besoins en lien avec le nouveau Plan stratégique. Ce poste permettra, entre autres, d’offrir un soutien technique aux Parties en ce qui concerne l’utilisation et la mise à jour du nouveau SISR et l’examen, les recherches et la résolution des dossiers liés à l’article 3.2, ainsi qu’une aide pour concrétiser les initiatives régionales et obtenir des financements en faveur d’initiatives régionales et nationales. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les rémunérations de l’ensemble du personnel n’ont pas augmenté depuis 2011 et des incitations sont nécessaires pour retenir les employés et récompenser les meilleurs d’entre eux; cette somme permettrait d’octroyer une prime au mérite à cinq ou six collaborateurs. [↑](#footnote-ref-9)